

CELLULE ACHATS MARCHES PUBLICS

DECISION MUNICIPALE n°2025- 240

Marché pour la réalisation de travaux, de rénovation, de maintenance et de démoissage des toitures dans les bâtiments communaux – Lot 03 : entretien et démoissage

CHRISTIAN DEMUYNCK

MAIRE DE NEUILLY-PLAISANCE
VICE-PRÉSIDENT GRAND PARIS - GRAND EST
CONSEILLER MÉTROPOLITAIN
ANCIEN DÉPUTÉ ET SÉNATEUR

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal n°2020-05-27 du 27 mai 2020, donnant délégation d'attributions à Monsieur le Maire dans les matières définies par les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2131-1,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le projet de réalisation de travaux, de rénovation, de maintenance et de démoissage des toitures dans les bâtiments communaux,

Considérant la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur le profil acheteur Maximilien et au BOAMP le 10 mars 2025 avec une date limite de remise des offres au 07 avril 2025,

Considérant que le marché a été divisé en 3 lots distincts,

Considérant que pour le lot 03 : entretien et démoissage, les entreprises DRONE 77, SARMATES, ATTEC SAS, ANTECIME, DESCHAMPS, SCHNEIDER ET COMPAGNIE, RAMONETOU, SECOVER, ERI, SOCIETE AURION ET COMPAGNIE et GEN ETANCHEITE ont remis chacune une candidature et une offre dans les délais impartis,

Considérant que les offres reçues ont été analysées et comparées,

Considérant la phase de négociation lancée par courriel en date du 21 mai 2025 auprès de l'ensemble des candidats,

Considérant que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de l'entreprise **ATTEC SAS** sise 50 avenue Marcel Paul à Tremblay-en-France (93290) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

(Tous les courriers doivent être adressés impersonnellement à Monsieur le Maire)

Certifié exécutoire

Acte publié le 06 / 08 / 2025

Accusé de réception en préfecture
093-219300498-20250731-DM-CAM202540-AR
Date de télétransmission : 31/07/2025
Date de réception préfecture : 31/07/2025

Article 1 :

De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant le lot 03 : entretien et démoissage avec la société **ATTEC SAS** sise 50 avenue Marcel Paul à Tremblay-en-France (93290), représentée par Monsieur Bencheikh RALTE.

Article 2 :

Précise que le présent marché est conclu à prix global et forfaitaire pour un montant annuel de 31 895 euros HT, soit 38 274 euros TTC. Le montant global du marché sur quatre ans est de 127 580 euros HT, soit 153 096 euros TTC.

Article 3 :

Précise que la durée initiale du présent marché est d'un an à compter de sa notification au titulaire. Le marché est ensuite renouvelable annuellement par tacite reconduction pour une période d'une année, sans que la durée totale n'excède 4 ans.

Article 4 :

Dit qu'il sera rendu compte de la signature de cette décision au prochain Conseil Municipal.

Article 5 :

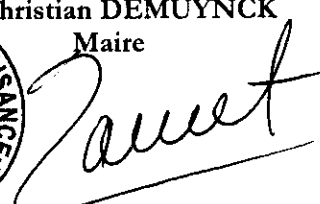
Dit qu'une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Seine Saint-Denis
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait en Mairie, le 24 juillet 2025

Christian DEMUYNCK
Maire



« Pour le Maire empêché, l'adjoint Martine LAMAURT »